

M. Low: Peut-être pourrions-nous convoquer l'honorable député de Fraser-Valley en qualité de conseiller.

M. Cruickshank: Ce serait une bonne idée de convoquer l'honorable député de Fraser-Valley afin de conseiller votre petit groupe. Votre point de vue s'améliorerait d'autant.

Une voix: A l'ordre!

M. Cruickshank: Je n'ai pas à être rappelé à l'ordre par l'honorable député de Charlottetown ni par un autre de nos collègues des provinces Maritimes. Si le président me rappelle à l'ordre, je reprendrai mon siège. Mais je tiens à vous le dire tout de suite, je ne permettrai pas à un député quelconque des provinces Maritimes de me rappeler à l'ordre, surtout si on songe à tout ce que nous avons fait pour elles, à quel point nous les avons appuyées. (*Exclamations*)

M. Gauthier (Portneuf): Il vous reste quarante minutes.

Une voix: Obstruction.

M. Cruickshank: Pas du tout. Et même si c'était de l'obstruction, je n'ai pas honte d'en faire quand je défends les intérêts de ma province et de ma circonscription.

M. Gauthier (Portneuf): Pour un aveu, c'en est un.

M. Cruickshank: Au sujet de ces honorables députés, je signalerai qu'il y a quelque temps, quand certains intérêts de la province d'Ontario nous ont demandé de relever les droits douaniers sur les conduites afin de protéger une maison d'Hamilton, ils ne se sont pas opposés aux manœuvres obstructionnistes, mais huit représentants de l'Ouest canadien ont empêché la chose. Je comprends les observations que certains membres ont faites; elles ont trait à l'argument que nous invoquons, c'est-à-dire que nous avons besoin de ce gaz naturel pour assurer l'expansion et la décentralisation de l'industrie au Canada. Je me rappelle qu'un des députés,—qui favorise le tracé américain,—préconisait la séparation de sa province et de deux autres du reste du Canada, parce qu'une glacière électrique coûtait \$40 de plus dans sa région qu'ailleurs au pays. C'est un tout autre son de cloche. Je lui demanderais de nous donner des explications à ce sujet. Il ne se gêne pas de parler quand il s'agit de nuire à la prospérité de l'Ouest canadien, mais quand il veut obtenir ces glacières électriques à \$40 meilleur marché, il est prêt à recommander que trois grandes provinces du Canada se séparent de l'Empire britannique pour une simple glacière.

Je ne veux pas parler trop longuement des délibérations qui se sont déroulées l'autre jour

[M. Cruickshank.]

à ce comité, monsieur le président, car, je le répète, ni ce comité ni aucun autre comité parlementaire n'a fait honneur à la Chambre. Il était dominé et régenté par un membre.

Une voix: Vous auriez dû en faire partie.

M. Cruickshank: Oui, j'aurais bien aimé en faire partie.

Une voix: Pourquoi n'en étiez-vous pas?

M. Cruickshank: Si l'un d'entre vous veut prononcer un discours, c'est fort bien. Si les députés qui se cachent derrière le rideau n'ont pas le courage d'entrer à la Chambre pour me poser des questions, ils devraient se taire. Ce comité était dominé, à mon avis,—je n'exprime que mon opinion et on est libre de me contredire,—et régenté par un individu qui était le parrain du projet de loi.

On a déclaré à la Chambre, ainsi qu'en fait foi le hansom, que la *Westcoast Transmission Company*,—j'ai eu l'avantage, l'an dernier, d'être le parrain d'une mesure visant cette société,—a demandé à la Commission des transports l'autorisation d'établir également un pipe-line aux États-Unis. J'ai dit alors et je répète qu'une fois engagé dans une bataille, on apprend tout d'abord à se protéger dans le corps-à-corps. C'est exactement ce que cette société a fait. Je tiens à signaler aux membres de ce comité par votre intermédiaire, monsieur le président, que les déclarations formulées hier et au sein du comité sont absolument inexactes. Il y a plus de deux semaines, cette société a retiré la demande qu'elle avait adressée à la Commission des transports, en vue d'aménager une canalisation aux États-Unis. Il ne faut pas l'oublier. Elle a retiré sa demande il y a plus de deux semaines.

Une voix: Pourquoi?

M. Cruickshank: Tout simplement parce qu'elle a saisi la Commission de conservation du pétrole d'une demande relative à un tracé exclusivement canadien, un tracé arrêté par des ingénieurs compétents. La société canadienne la plus compétente en la matière, croit-on, a étudié chaque pied de ce tracé; une société américaine en a fait autant, qui compte les ingénieurs les plus compétents qui se puissent trouver en matière de pipe-line. Ce tracé est exposé dans la demande, laquelle a été retirée il y a deux semaines, bien que mes jeunes amis de ma propre province ne semblent pas tous s'en douter. Voici deux semaines que la demande a été retirée. Cette demande figure dans les dossiers, ainsi que le plan de chaque mille du tracé, y compris même la longueur exacte du tunnel qu'il faudra percer pour aménager ce pipe-line.

Sauf erreur, la Chambre ne compte qu'un seul ingénieur. Si elle en compte plus d'un,